

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 665BIS/2023  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

(modifie la décision 665/2023 visée en Sous-Préfecture le 28/12/2023  
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DJENIAH Dalila en tant que cuisinière du 30 au 31 décembre 2023,
- Madame ROUSSEAU Angélique en tant que cuisinière le 30 décembre 2023,
- Madame ZIANE Angélique en tant que cuisinière le 30 décembre 2023,
- Madame CARRÉ Natacha en tant que cuisinière le 30 décembre 2023,
- Madame DIOT Kelly en tant que cuisinière le 30 décembre 2023,

Fait à Jonzac,

Le 02 JAN. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex